

DELIBERATION CFVU083-2018

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.

Objet de la d lib ration : Modifications de MCC pour le Master 2 Math matiques appliqu es parcours Data Science - Facult  des Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 04 juin 2018 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les modifications de MCC concernant le Master 2 Math matiques appliqu es parcours Data Science (modification des conditions de validation, d' preuves et de volume horaire) sont approuv es. Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 29 voix pour.

A Angers, le 07 juin 2018

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **16 juin 2018**



Fiche de modification des maquettes de formation

UFR : SCIENCES

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 24/04/18

Passage   la CFVU du : 4 juin 2018

Rentr e universitaire: 2018-2019

**Formation concern e : Master 2 mention Math matiques et Applications
parcours Data Science****Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC Changement d'ECTS Mise en place ou retrait de parcours **Modalit s de contr le des connaissances :**Modification des conditions de validation Modification de coefficient(s) Modification d' preuve(s) (nature, dur e...) **Charges d'enseignement :**Modification du volume horaire Mutualisation ou d mutualisation Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

**Les changements sont li s   la mise en place effective du master 2.
N.B. Les modifications propos es sur les volumes horaires sont   co t constant. La colonne 2017/2018 correspond   la maquette initiale non ouverte cette ann e.**

Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :

Intitulé des éléments	2017/2018	2018/2019
<p>Modifications volumes horaires:</p> <p>UE1: Statistique en Grande Dimension et Apprentissage</p> <p>Option 1 S4 : Introduction aux Big Data en Biologie (ouvre seulement en 2019)</p> <p>Option 2 S4 : Econométrie de l'Evaluation 2</p>	<p>24h CM/12h TD/16h TP</p> <p>16hCM/20hTD</p> <p>14h CM/6h TD</p>	<p>24h CM/16h TD/16h TP</p> <p>16h CM/16hTD</p> <p>28h CM/12h TD</p>
<p>Modifications d'épreuves</p> <p>UE1: Statistique en Grande Dimension et Apprentissage</p> <p>UE4 : Bases de données avancées/Big Data</p> <p>Option 2 S3 : Econométrie de l'Evaluation I</p> <p>Option 2 S4 : Econométrie de l'Evaluation II</p>	<p>0,5 TP en Session 1</p> <p>0,5 TP en Session 2</p> <p>CC en Session 2</p> <p>CC pour les DA (pas possible en pratique)</p> <p>Non défini</p> <p>Non défini</p>	<p>0,5 CC ((en Session 1)</p> <p>1 sur le CT en Session 2</p> <p>CT en Session 2</p> <p>CT passé en même temps que les Sessions 2(*)</p> <p>CC puis CT en session 2 Règle (*) pour les DA</p> <p>CC(**)</p>
<p>Ajout d'une règle plancher</p>		<p>Moyenne au S3 obligatoire pour l'obtention du M2</p>
<p>Dispensés d'Assiduité</p>		<p>- possible au S1 si la règle (*) est acceptée par l'étudiant sur les modules en CC.</p> <p>- pas de dispense d'assiduité au S4 : trop compliqué à mettre en place avec les contraintes de calendrier liées aux stages et à l'alternance (***) .</p>
<p>Pas de Session 2 au S4(**)</p>		<p>même argument que (***)</p>
<p>Projet Tuteuré</p>	<p>Charge non définie</p>	<p>3h/étudiant (défini en accord avec l'UFR)</p>
<p>Stage</p>	<p>Charge non définie</p>	<p>4h/étudiant</p>
<p>Alternance</p>	<p>Charge non définie</p>	<p>10h/étudiant</p>

